



La Gazette de MARS

Nos évènements passés :

Les deux représentations de la pièce de théâtre « LES 3 ENTERREMENTS » ont connus un vif succès auprès de tous les participants. Merci à eux d'avoir répondu présents à notre appel. Nous tenons à remercier particulièrement toute la troupe des Hallucinants qui a joué bénévolement pour l'association, ainsi que les responsables qui ont mis le théâtre à notre disposition. Les bénéfices contribueront à la suite du projet de la construction de la maternité de Dassilamé.



Notre actualité :

Préparation de la mission du mois de mai

Cette mission se déroulera du 3 au 14 mai dans le village de Dassilamé. Agnès, Dominique, Eric, Gaëtane, Ghislaine, Isabelle, Jo, Laetitia, Michel et Théo composeront cette première mission de l'année.



Nos objectifs :

- Côté médical :

- o Contrôle diabète et hypertension (prévention)
- o Prévention dentaire auprès des enfants du village :
Nous récoltons actuellement des brosses à dents et dentifrices que nous leur distribuerons.
- o Nos infirmières et puéricultrices prodigueront des soins au cours de consultations gratuites.
- o Nous apporterons des médicaments et du matériel médical.



- Côté travaux :

- o Travaux de plomberie et électricité
- o Travaux de peinture
- o Nous fournirons les fournitures pour les travaux

- Côté école :

- o Apport de 3 ordinateurs portables (Don de la société Enedis) avec initiation informatique aux enfants
- o Divers travaux scolaires
- o Nous avons fait des demandes pour obtenir des dons de ballons de foot pour les enfants.

- Côté jardin :

- o Apport de graines diverses pour création d'un potager pour le village.

Avancement du projet

Compte rendu des travaux :

Les travaux de la maternité se déroulent comme prévu.

Le seul problème que nous rencontrons à ce jour est la réalisation de la charpente de la toiture. En effet, la coupe de bois étant très réglementée en Casamance, le charpentier a eu du mal à avoir les autorisations nécessaires. Aux dernières nouvelles, ce problème devrait être résolu dans les jours qui viennent, ce qui permettra de tenir l'objectif fixé qui est la fin des travaux pour fin avril (sous réserve d'obtenir le solde du financement du projet)



A ce jour, 2000 € ont été financés par l'association Pakao Linkebiré de Paris, 3000 € par l'association Linkebiré de Lyon, L'association Lumières d'Enfants abondera le projet à hauteur de 1000 € et nous espérons obtenir les 3000 € manquants par la cagnotte Kiss kiss Bank Bank que nous avons créée sur internet :

<https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/lumieres-d-enfants-a-dassilame>

Nous avons besoin de vous

Les adhésions sont toujours ouvertes (ci-joint le bulletin d'adhésion)
La cagnotte Kiss Kiss Bank Bank compte sur vous ! elle est ouverte jusqu'au 20 avril.

Vous pouvez nous suivre :

Sur notre site : www.Lumieresdenfants.org

Sur facebook : Lumières d'Enfants

Contact : lumieresdenfants@gmail.com

Merci à tous de nous suivre, ils ont besoin de vous et nous avons besoin de vous pour poursuivre nos projets tous ensemble.

Le Président
Jo ORLANDO



Association LUMIERES D'ENFANTS

Les Florales Bt B1

93 Bd Barry

13013 MARSEILLE

Déclarée à la Préfecture des Bouches du Rhône sous le numéro W 133031654

Numéro d'ordre :

COTISATION D'ADHESION (à remettre à l'adhérent)

Reçu la somme de

Espèces.

Chèques

€ au titre de la cotisation

De M Mme. Mlle (Rayer les mentions inutiles)

Nom

Prénom

Demeurant :

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de membre :

Actif.

Bienfaiteur.

Autre

Il ouvre droit à la participation à l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

Fait à Marseille le

Le Président



Lumières d'Enfants

N° W133031654

Les Florales Bt B 1- 93 Bd Barry

13013 Marseille

Mail : lumieresdenfants@gmail.com

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectifications qui le concerne.



Numéro d'ordre :

BULLETIN D'ADHESION (à conserver par l'association)

M Mme. Mlle (Rayer les mentions inutiles)

Nom

Prénom

Demeurant :

Tél :

E-mail :

Date de l'adhésion :

Durée de l'adhésion :

Cotisation acquittée (espèces, chèque) :

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur, et déclare vouloir adhérer à l'association LUMIERES D'ENFANTS .

Fait à Marseille le

L'adhérent